

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 21 juillet 2018 portant titularisation des élèves-inspecteurs de l'action sanitaire et sociale de la promotion 2017-2018**

NOR : SSAR1830582A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, notamment son article 8;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 modifié relatif à la formation initiale et d'adaptation à l'emploi des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et de la formation d'adaptation à l'emploi des inspecteurs principaux de l'action sanitaire et sociale;

Vu l'arrêté du 22 février 2018 portant nomination des membres de jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2018;

Vu l'arrêté du 29 mars 2018 portant titularisation des élèves-inspecteurs de l'action sanitaire et sociale de la promotion 2017-2018;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves-inspecteurs de l'action sanitaire et sociale de la promotion 2017-2018;

Vu la proposition du jury en date du 19 juillet 2018,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'élève-inspectrice de l'action sanitaire et sociale dont le nom suit est déclarée apte à être titularisée, sous réserve de remplir les conditions statutaires requises à cette date : LUCE Christelle.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 juillet 2018.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels,*  
MARIE-FRANÇOISE LEMAÎTRE